

---

des États-Unis. Nos problèmes se seraient multipliés si nous n'avions pas pris ces mesures. Nos relations avec les États-Unis ne peuvent que profiter d'un meilleur équilibre de notre situation extérieure. De plus, il ne s'agit pas de réduire, en termes absolus, nos relations commerciales et financières avec notre bon mais puissant voisin du Sud, mais d'accroître simultanément nos relations à la fois avec ceux-ci et nos autres partenaires, et ainsi réaliser un équilibre différent et meilleur à un niveau général d'échanges plus élevé.

Mais quels sont donc nos projets à l'égard de la Communauté? A part les consultations politiques supplémentaires et la coopération dans des domaines particuliers comme l'aide, nous entendons encourager nos relations avec la Communauté dans les secteurs étroitement reliés de l'économie et de l'industrie. Si le mandat de la Communauté économique européenne devait être élargi, nous espérons que les relations plus étroites que nous tentons d'établir avec elle s'étendront naturellement aux nouveaux secteurs de sa compétence. Je le répète, il n'est absolument pas question de réduire ou d'altérer de quelque façon les relations ou les liens actuels ou éventuels entre Ottawa et les États membres dans les domaines qui resteront du ressort national. Le gouvernement fédéral du Canada aura peut-être un rôle important et direct à jouer dans le secteur public, où des ressources considérables et d'importants organismes sont déjà sous son autorité.

Au nombre des mécanismes susceptibles de faciliter la réalisation de ces objectifs, nous accordons une place privilégiée à la négociation d'un accord cadre sur les relations commerciales et économiques avec les communautés. Celui-ci comporterait plusieurs volets, notamment des consultations et la coopération industrielle, qui contribueraient à ouvrir et garder ouverte la porte à des échanges commerciaux accrus, sur une base mutuellement avantageuse. On a déjà réalisé des progrès substantiels et le terrain est maintenant défriché en grande partie, l'accord de principe ayant été donné. Nous devons nous rappeler, il va sans dire, que la Communauté est un appareil très compliqué et que le consensus se dégage lentement entre ses divers éléments. Ce n'est pas faute d'intérêt ou de bonne volonté, mais la Communauté a une vitesse de croisière propre, et nous devons nous y adapter.

Jusqu'à maintenant (et il n'y a pas lieu de croire qu'il en sera autrement à l'avenir), notre désir d'une plus grande "intimité" avec l'Europe, si je puis m'exprimer sur un ton badin, a été entièrement partagé. Nous avons rencontré, au cours des négociations préliminaires, des problèmes de fond, entre autres le mandat de la Commission. Nous avons aussi éprouvé des difficultés de procédure:

---